

Procès-verbal du conseil municipal de Laveissière du 4 novembre 2022

Présents : Daniel Meissonnier, Nadine Rodier, Christian Doniol, Isabelle Brunhes, Eric Chalbos, Alexandre Albisson, Bruno Berthui, Géraud du Jonchay, Fabien Vidal, Joëlle Terrisse, Béatrice Bertrand, Fabien Lagloire, Emmanuel Rigal.

Représentés : Lucien Queille (représenté par Daniel Meissonnier)

Secrétaire de séance : Alexandre Albisson

La séance commence à 20h.

13 conseillers sont présents, le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du 10 juin 2022

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

Création d'un emploi d'agent de restauration scolaire polyvalent ;

Suite au départ à la retraite de l'agent titulaire du poste, il est proposé à l'assemblée la création d'un emploi d'agent polyvalent à temps complet, pour le restaurant scolaire et les activités périscolaires, pour 1 an.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

Renouvellement du contrat PEC de l'agent en renfort à l'école et à la crèche pour 6 mois ;

Pour renforcer le personnel à la micro-crèche et à l'école, il est proposé de renouveler le contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) pour 6 mois, à 26h/semaine, subventionné à hauteur de 80%.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

Contrat d'assurance statutaire / taux 2023 ;

La commune est adhérente au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires mis en place par le CDG15 avec YVELIN pour la période 2021-2024. Suite à une dégradation de l'absentéisme dans les collectivités locales, l'assureur du contrat groupe augmente le taux de cotisation.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

Clôture du budget camping ;

Suite à la délégation de gestion du camping, il est proposé de clôturer le budget annexe du camping.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

Tarifs des frais de secours 2022-2023 ;

Pour prendre en compte le temps administratif qui y est consacré, il est proposé d'augmenter les tarifs des frais de secours comme suit pour le domaine de ski de descente : 95€ sur le front de neige, 242€ en zone rapprochée, 372€ en zone éloignée. Et comme suit pour le domaine de ski de fond : 67€ sur le front de neige, 200€ en zone rapprochée, 320€ en zone éloignée. Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

Tarifs de location de salles communales ;

Après consultation des tarifs appliqués dans les communes voisines, il est proposé d'augmenter les tarifs de location de celles de Laveissière :

- Salle des fêtes été :

Habitant et association extérieure : 50€ la journée, 75€ le week-end,
Non-résident : 100€ la journée, 150€ le week-end,

- Salle des fêtes hiver :

Habitant et Association extérieure : 70€ la journée, 100€ le week-end,
Non-résidents : 140€ la journée, 200€ le week-end,

- Salle de réunion été : 50€ la journée

- Salle de réunion hiver : 75€ le week-end

La location reste gratuite pour les associations communales. Le dépôt de garantie est de 300€.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

Bruno Berthui demande où en est le projet de vidéoprojecteur. Daniel Meissonnier répond que cela entrera dans le projet global de restructuration de la mairie.

Géraud du Jonchay rappelle que les conseillers municipaux doivent avoir la possibilité d'assister aux réunions du conseil par visioconférence. Daniel Meissonnier répond que cela sera possible prochainement.

Prélèvement automatique ;

Suite à une demande, il est proposé de mettre en place la possibilité de prélèvement automatique pour certaines factures, comme les loyers.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

Date des astreintes hivernales ;

Il est proposé de renouveler les astreintes hivernales du 15 décembre 2022 au 6 mars 2023.
Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

Convention avec le département / développement, automatisation du réseau dep. de suivi des eaux souterraines ;

Le Conseil Départemental propose de faire du captage du Cheylat un captage témoin, avec mise en place d'une automatisation aux frais du département.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

Convention points de collecte des déchets avec HTC ;

Afin de faciliter la collecte des déchets ménagers, Hautes Terres Communauté propose de revoir les points de collecte qui seront moins nombreux et plus proches des axes de transports principaux.

Joëlle Terrisse fait remarquer que certains emplacements choisis ne sont pas pertinents.

Emmanuel Rigal demande si les emplacements prévus pourront être déplacés. Daniel Meissonnier répond que oui.

Alexandre Albinson fait remarquer que la convention prévoit la création de dalles béton, donc des emplacements définitifs. Daniel Meissonnier répond que les emplacements seront en terre pour 1 mois d'essai.

Géraud du Jonchay demande si ces emplacements comporteront aussi un conteneur de tri. Daniel Meissonnier répond que cela n'est pas possible actuellement.

Emmanuel Rigal demande si les dommages réalisés par la création d'une dalle seront de la responsabilité de Hautes Terres Communauté. Daniel Meissonnier répond que des déplacements pourront être faits.

Le conseil procède au vote à main levée : 3 abstentions (Alexandre Albinson, Joëlle Terrisse, Béatrice Bertrand), 11 pour.

Projet de construction de 2 pavillons à Insalut ;

Cantal Habitat a un projet de construction de 2 pavillons à Insalut.

Béatrice Bertrand fait remarquer que ce projet aurait pu être lancé il y a plusieurs mois.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

Vente de bois proposition ONF ;

L'ONF propose une coupe à Combe Nègre.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

Adoption de l'instruction budgétaire et comptable de la M57 ;

Cette nouvelle nomenclature est obligatoire à partir de 2025. Elle ne permettra pas la tenue de compte annexe. Les collectivités passant à cette nomenclature en 2023 seront mieux accompagnées.

Géraud du Jonchay explique que la contrepartie de cette nouvelle nomenclature est de développer une comptabilité analytique.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

Clôture du budget CCAS ;

La M57 engendre la clôture du budget.

Alexandre Albinson fait remarquer que les documents envoyés en amont du conseil font mention de la dissolution du CCAS, et non d'une simple clôture du budget. Daniel Meissonnier répond qu'il s'agit d'une erreur et non d'une dissolution du CCAS.

Le conseil procède au vote à main levée : 3 abstentions (Alexandre Albisson, Géraud du Jonchay, Béatrice Bertrand), 11 pour.

Modification du tableau des effectifs ;

Suite à l'avancement d'une des agents, le tableau des effectifs doit être modifié.

Béatrice Bertrand fait remarquer que le tableau comporte de nombreux postes vacants qui pourraient être supprimés. Daniel Meissonnier répond que la suppression des postes vacants doit passer en commission paritaire et qu'il faudrait en convoquer une.

Géraud du Jonchay souhaiterait un tableau des effectifs physiques, des temps pleins et des visions prévisionnelles, avec une gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

Décisions modificatives au budget principal ;

Daniel Meissonnier propose trois décisions modificatives.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

Révision des tarifs de l'eau et assainissement ;

La compétence devrait être transférée à Hautes Terres Communauté en 2026 et le budget eau/assainissement se doit d'être équilibré. Il est proposé d'augmenter les tarifs à :

- Assainissement : 1,52€ en 2023
- Eau : 1,28€ en 2023

Béatrice Bertrand réitère sa demande pour l'envoi de 2 factures par an afin de lisser cette dépense importante pour les habitants. Daniel Meissonnier répond que cette mesure sera mise en place prochainement.

Fabien Vidal insiste sur l'explication de cette augmentation auprès des habitants.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

Convention référent santé à la micro-crèche ;

La présence physique ou en distanciel d'un référent santé à la micro-crèche est obligatoire et doit passer par une convention.

Géraud du Jonchay souhaiterait que cette convention précise que le présentiel doit être privilégié.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

Nouveaux statuts du syndicat mixte de l'aérodrome de Coltines ;

Suite au départ de la CCI du Cantal au sein du syndicat mixte, de nouveaux statuts doivent être pris.

Le conseil procède au vote à main levée : 14 pour.

Béatrice Bertrand informe que les CM2 des écoles des communes adhérentes ont droit à vol gratuit et que l'information sera faite aux familles concernées.

Affaires diverses

Navettes saison hiver 2022-2023 : Suite au bilan du nombre de passagers par jour des navettes, Daniel Meissonnier pense qu'une réflexion doit être menée en particulier pour celle de la vallée pendant les vacances de Noël.

Tarifs concessions cimetière : Daniel Meissonnier informe aussi qu'une réflexion doit être menée sur les tarifs des concessions du cimetière qu'il estime trop faibles.

Natura 2000 : Alexandre Albisson demande l'état d'avancement du projet d'agrandissement de la zone Natura 2000 et attire l'attention sur la possibilité d'exonération de taxe foncière des parcelles privées, qui entraînerait une baisse de revenus pour la commune.

Réunions du conseil : Béatrice Bertrand rappelle que le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre et qu'il n'y a pas eu de réunion lors du 3^e trimestre 2022, puisque la dernière remonte au 10 juin 2022.

La séance est levée à 23h.